

Communiqué des enseignants du lycée Mozart en droit de retrait aujourd'hui 5 janvier 2022

Le 13 décembre 2021, à la suite de l'exercice d'un droit de retrait qui pointait déjà le manque d'application du protocole sanitaire au lycée Mozart, les professeurs concernés ont reçu l'ordre écrit du rectorat de reprendre le travail au motif que toutes « les mesures destinées à assurer la sécurité et préserver la santé des agents sont mises en œuvre au sein de l'établissement, conformément au protocole sanitaire établi par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. » Cette décision a été prise sur la foi d'une « enquête » menée par la direction du lycée Mozart « suite à l'exercice de droits de retrait concernant des signalements similaires, mardi 7 décembre 2021 ».

Le 10 décembre 2021, dans le contexte de ce droit de retrait, la direction du lycée Mozart s'engageait solennellement, devant un groupe de représentants des enseignants élus au Conseil d'administration, à informer « chaque équipe pédagogique [...] via Pronote de l'existence d'un cas positif dans la classe. » (Note hebdomadaire de Mozart n°15) Or cette promesse n'est toujours pas tenue : depuis le lundi 3 janvier, et alors que nous constatons un nombre d'élèves absents anormalement élevé dans nos classes, et que les élèves présents nous disent qu'un grand nombre de ces absents sont atteints du Covid, nous n'avons à ce jour reçu aucune information officielle. Un grand nombre de nos élèves nous ont déclaré avoir été en contact ou fréquenter des personnes infectés par le virus.

Lundi 3 janvier, un élève auto-testé positif a été renvoyé en cours, provoquant la panique chez ses camarades de classe et professeur. Le mardi 4 janvier, le proviseur a refusé à des élèves qui se plaignaient de symptômes de se faire auto-tester au prétexte que c'était une diversion pour ne pas aller en cours. Aujourd'hui même, à 8h, des élèves qui souhaitaient également se faire auto-tester ont essuyé un refus au motif qu'il leur fallait une « autorisation » préalable (sic)... Le Ministère de l'Éducation nationale préconise explicitement que toute personne « symptomatique » doit être « immédiatement isolée dans l'établissement et son accueil en présentiel suspendu dans l'attente du résultat d'un test PCR ou antigénique (« Coronavirus covid-19 : les réponses à vos questions », mise à jour le 2 janvier 2022). Le protocole sanitaire du Ministère en date du 4 janvier 2022 précise clairement : « Les élèves de moins de 12 ans et les élèves âgés de 12 ans et plus justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel s'ils réalisent un test antigénique ou PCR immédiatement puis deux autotests délivrés gratuitement en pharmacie les 2e et 4e jours après le 1er test. »

Le nombre de collègues absents augmente chaque jour de manière très inquiétante. Là encore, nous ne recevons aucune communication officielle et devons nous contenter de bruits de couloirs anxigènes. Des collègues déclarés officiellement « cas-contacts » continuent de venir travailler au lycée au motif que leur schéma vaccinal est complet. Ils sont pourtant potentiellement contaminants. Vu le degré extrêmement contagieux du variant « Omicron », et dans des conditions sanitaires aussi précaires, comment pouvons-nous être certains de ne pas être déjà nous-mêmes contaminés et contaminants pour nos élèves, nos collègues et nos proches ? L'établissement nous fournit certes en auto-tests, mais leur date de péremption approche – 11 janvier 2022 – et un réassort ne semble pas prévu pour le moment.

La désinfection des salles demeure encore trop minimale et aléatoire. Dans sa Note hebdomadaire n° 17 envoyée le 2 janvier 2022, le proviseur assure que « comme [il] l'avait indiqué aux représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation reçus le vendredi 10 décembre », la désinfection des salles de cours « se fait une fois par jour [...] quand ce n'est pas fait le matin, cela est fait dans l'après-midi ». Le niveau 2 du protocole sanitaire précise pourtant que « la

désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées » doit se faire « plusieurs fois par jour ». Dans ces conditions minimales et aléatoires de désinfection, encore aggravées par une pénurie chronique d'agents d'entretien au lycée Mozart, comme pouvons-nous être assurés que les différentes salles de cours où nous exerçons chaque jour ont toutes été bien désinfectées ? Nous constatons encore fréquemment en passant des lingettes – quand il y en a de disponibles dans la salle – que dans certaines salles le bureau, le clavier et la souris d'ordinateur ne sont pas vraiment propres.

A tout cela, s'ajoute l'absence prolongée de l'infirmière scolaire, seule habilitée, semble-t-il, à encadrer les auto-tests.

Dans ces conditions, et dans le contexte inédit de la vague « Omicron », un certain nombre d'enseignants ne se sentent plus en sécurité morale et physique au lycée Mozart. En conséquence, ils ont décidé d'exercer leur droit de retrait à compter d'aujourd'hui 5 janvier 2022 et de le maintenir jusqu'à ce que le rectorat leur est garantie formellement par écrit que leur lieu de travail était sans danger pour leur santé.